

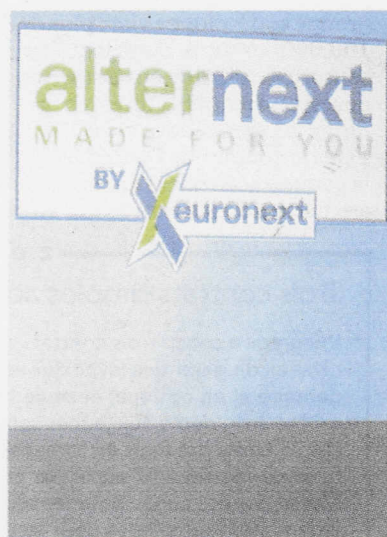
La réglementation bénéficierait d'une évolution législative

# Alternext devrait être bientôt tiré de l'ornière

- Un décret permettant aux gérants d'investir comme bon leur semble sur ces valeurs devrait paraître d'ici à la fin de l'année.
- Une aubaine pour ce marché prometteur.

Le marché Alternext est sauvé. Menacé par une réglementation contraignante imposant aux gérants de portefeuilles de ne pas détenir plus de 10 % de leur fonds en valeurs de marché non réglementé, contrainte dont Alternext pâtissait au premier chef, il devrait bénéficier d'une évolution législative d'ici à la fin de l'année. Et ce à l'issue d'une consultation de place (regroupant l'AMF, la FBF, l'AFG, l'AFEI, Euronext et Midlenext) qui débute dès la semaine prochaine.

Concrètement, les choses pourraient aller assez vite, la publication d'un décret suffisant à faire évoluer l'article R214-2 du Code monétaire et financier. Sa nouvelle mouture serait déjà partiellement rédigée, l'idée étant d'y remplacer le terme « marché réglementé » par « marché organisé ». Donnant ainsi la possibilité aux



**ALTERNEXT C'EST...**

- 2,6** milliards d'euros de capitalisation boursière.
- 61** sociétés cotées.
- 36,5** PER moyen en 2006\*.
- 2,7** ratio capitalisation/chiffre d'affaires\*.
- 20,4** chiffre d'affaires moyen\*, en millions d'euros.

\* Des sociétés composant Alternext  
Photo : Réa Source : Alternext La Tribune

gérants d'investir comme bon leur semble sur les valeurs d'Alternext, marché régulé, donc organisé.

Il était temps. Vu le succès rencontré par ce nouveau compartiment de la cote, les gérants de la dizaine de fonds communs de placements spécialisés sur Alternext sont déjà investis au maximum. À l'occasion des introductions à venir, ils ne pourront plus acquérir de nouvelles valeurs Alternext en portefeuille sauf à vendre celles qu'ils ont déjà pour rester dans les limites du seuil de 10 %. Des arbitrages qui devraient peser lourdement sur les

cours. Un risque que les responsables de la place ont identifié depuis un bon moment et sur lequel ils alertent Bercy régulièrement. Et qui conduit aujourd'hui des émetteurs comme Meilleurtaux à organiser leur transfert d'Alternext vers le compartiment C d'Eurolist.

**Missions remplies.** Il faut dire qu'Alternext, dix-sept mois après sa création, semble avoir largement rempli ses missions. À savoir attirer des entreprises de moyenne taille, tous secteurs confondus, en mal de fonds propres mais dispo-

sant d'un fort potentiel de croissance. Et, surtout, offrir un marché liquide susceptible de mettre dans un schéma gagnant-gagnant entrepreneurs et investisseurs.

L'étude d'Allegra Finance est à ce titre révélatrice. Elle détaille le portrait type des entreprises cotées sur Alternext. Premier constat : tous les secteurs sont largement représentés, les entreprises Internet ne totalisant qu'environ 10 % de la capitalisation boursière totale (de 2,6 milliards d'euros au 10 octobre). De même, les valeurs introduites ne doivent pas être toutes prises pour des jeunes pousses, l'âge moyen étant de 13,7 ans (la doyenne n'est autre que la maison de maroquinerie Lamarthe qui compte 58 ans...).

Symptomatique est également la disparité des capitalisations, la plus importante atteignant 127 millions d'euros (Céléos) et la plus faible 9,7 millions (Aquila). On le voit, Alternext a donc réussi à fédérer des entreprises fort différentes mais qui ont trouvé leur public si l'on en juge par l'évolution de l'indice Alternext depuis le but de l'année (+ 22 %). Reste à savoir si la valorisation moyenne (le PER 2006 atteint 35,5) ne va pas pousser les gérants vers une sélectivité plus accrue.

**Pascale Besses-Boumard et Bruno Segré**